



RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 65

24 septembre 1971

SOMMAIRE

Loi du 9 août 1971 complétant la loi du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels	page	1781
Règlement grand-ducal du 31 août 1971 portant déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier d'électricien conclu le 1er avril 1971 entre l'association des patrons-électriciens et la commission syndicale des contrats		1782
Règlement grand-ducal du 31 août 1971 portant déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de carreleur conclu le 18 mai 1971 entre la fédération des patrons-carreleurs et le syndicat des carreleurs		1790
Règlement grand-ducal du 8 septembre 1971 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes tel que cet arrêté a été modifié dans le suite		1803

Loi du 9 août 1971 complétant la loi du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 15 juillet 1971 et celle du Conseil d'Etat du 22 juillet 1971 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Article unique. L'article 5 alinéa 1^{er} de la loi du 25 septembre 1953 ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels, est complété par un alinéa 1 bis qui aura la teneur suivante:

« Le contrôle des viandes et des préparations de viande est de la compétence exclusive du Ministre de la Santé Publique. Toutefois, les administrations communales sont compétentes en cette matière, dans les limites fixées par règlement grand-ducal. »

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Cabasson, le 9 août 1971

Jean

Le Ministre de la Santé Publique,

Madeleine Frieden-Kinnen

Doc. parl. N° 1493, sess. ord. 1970-1971
